

Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel
N° 47
Septembre 2005

LE 6 DECEMBRE : le vote SNALC ...ou la Révolution !

Le 6 décembre prochain, ou quelques jours avant, par correspondance, vous voterez deux fois, pour renouveler vos représentants au sein des Commissions Administratives Nationales (CAPN) et des Commissions Administratives Académiques (CAPA).

L'affaire est importante, puisqu'elle ne se reproduit que tous les trois ans, et que, par ailleurs, c'est bel et bien dans ces Commissions que sont prises toutes les décisions qui vous concernent.

Et c'est aussi de ce vote triennal que dépend, au niveau le plus élevé de l'Éducation nationale, Conseil Supérieur de l'Éducation, et Comité Technique Paritaire Ministériel, la représentativité de chaque syndicat.

Nous pourrions vous proposer un petit jeu de devinettes : quel syndicat continue à proposer " l'épanouissement de l'enfant ", sans le " traumatisme " des notes, des menaces de redoublement, des examens, etc ? Et appelle de ses vœux le " corps unique " de la maternelle à l'Université ? - mais oui, mais oui, certains y croient encore !

Quel autre a attendu plus de vingt ans pour reconnaître du bout des lèvres - poussé par sa " base " ! - que le collège unique n'est pas la panacée qu'il espérait, ou qu'il feignait d'espérer... ? Et a fait son sport favori du double langage, selon qu'il s'adresse aux professeurs, ou qu'il vote au Conseil Supérieur de l'Éducation ... après " concertation ", en fait après " bonne entente " avec le Ministère en place, quel que soit ce Ministère...

La liste pourrait être longue et cruelle, car nombreux sont ceux qui, dans la vie syndicale, font passer leurs intérêts particuliers, pour ne pas dire boutiquiers, avant ceux de l'immense majorité des professeurs, et avant ceux des jeunes qui nous sont confiés.

Quant à la paralysie politique volontaire, liée, pour les uns, à des obsessions idéologiques que la dure réalité a depuis longtemps condamnées, et pour les autres, à une indifférence et à une lâcheté proches du cynisme, décidément non, ce n'est pas de cet horizon-là que viendra le renouveau, à moins que l'opinion publique, lassée de tant de mensonges...

Alors quoi ? Faire la révolution ? Le " Grand Soir " éducatif qui, des trente dernières années, fera table rase ? Libre à vous d'y croire !

MAIS commencez donc par soutenir le SEUL syndicat qui soit, lui, resté fidèle à ses engagements, le SEUL qui ne pratique ni le double langage, ni aucune des formes de la démagogie ordinaire, le SEUL qui se batte pour cet esprit d'émulation Républicaine sans lequel toute ambition de justice sociale n'est qu'un leurre :

LE 6 DECEMBRE, VOTEZ SNALC !

Gérard TAFFIN

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
Routage 206 - Dispensé de Timbrage
CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616

Disponibilité de timbrage MELUN 05



Déposé le 20/09/2005

290 / 75 0 OS IdF2 - 77
M. NORBERT REBMANN
19 CHEMIN DE CHELLES
77410 CLAYE SOUILLY 0505
CLAYE SOUILLY CC T1

Éditorial	p. 1
Hors Classe Certifiés	p. 2
Nos vacances	p. 2
Élections d'établissements	p. 2
Mouvement Intra	p. 3
Titulaires Remplaçants, pire!	p. 3
La chasse aux heures sup...	p. 3
Adhésions, cotisations	p. 4
Le SNALC le fait	p. 5
Défendez-vous !	p. 6

Directeur de publication
Jean-Claude GOUY
2, allée des Souches Vertes
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Imprimeur
Imprimerie Couturier
29, rue Jean-Jaurès
77410 CLAYE-SOUILLY

COMMISSION PARITAIRE HORS CLASSE CERTIFIES

à l'impossible nul n'est tenu !

Il ne s'agit pas ici d'une tragédie grecque, mais d'une bouffonnerie moderne en trois actes au rectorat, cet été...

Après un groupe de travail avorté le 5 juillet, puis une commission paritaire qui ne siège pas le 12 ... le troisième acte - le 15 juillet !, en plein pont de fête et alors que tous les collègues concernés sont en vacances - sera enfin le bon.

"Le bon" si on peut dire, monsieur le recteur ayant annoncé d'emblée ce 15 juillet que de toute façon le rectorat maintiendrait purement et simplement, sans discussion, sans modification, tous ses barèmes et toutes ses décisions ! Rideau, circulez, il n'y a rien à voir, et rendez-vous à l'année prochaine !...

Devant cette mascarade, et ce refus total du rectorat de revenir sur le nouveau dispositif et sur le nouveau barème, **les élus du SNALC et des autres syndicats ont donc REFUSE DE SIEGER** au pseudo groupe de travail du 5 juillet, puis à la première commission initialement prévue le 12 juillet puis **REFUSE DE PARTICIPER AUX FAUX DEBATS** de la commission définitive du 15 juillet.

Il n'était pas question d'accepter une simple séance de pur enregistrement, où il était impossible de défendre les collègues, impossible même de faire corriger les innombrables oublis, erreurs ou contestations de barème.

Le SNALC ne pouvait pas non plus accepter le nouveau barème et le poids totalement prépondérant des avis et appréciations des chefs d'établissement et des IPR.

Le SNALC, qui a toujours défendu une école de qualité, n'est pas du tout opposé à la prise en compte de la notion de mérite pour les promotions, il a toujours lutté pour que l'on se base sur la qualification et le travail individuel des collègues, il ne peut que refuser le nouveau système, qui tel qu'il a été mis en place, avec tout pouvoir aux chefs d'établissement et aux IPR, conduit à l'arbitraire, à l'iniquité, à l'inégalité d'un établissement à l'autre, à l'opacité.

A l'ARBITRAIRE, en raison de l'imprécision des critères "d'implication dans l'établissement" et de la disparité totale de cette évaluation d'un établissement à l'autre et même ... entre collègues d'un même établissement. Ici, par exemple, on valorise une collègue pour une sortie à Disneyland, et on "oublie" totalement un lourd échange culturel organisé par une autre collègue avec l'Allemagne...

A l'INIQUITE, parce qu'un tel changement total aurait dû se mettre en place PROGRESSIVEMENT et en toute clarté. Des centaines de collègues n'ont ainsi jamais su qu'il ne fallait pas se contenter de signaler ses titres et diplômes sur I-Prof, mais qu'il fallait aussi les faire valider par le chef d'établissement. Ces centaines de collègues ont ainsi perdu injustement les points qui leur auraient assuré la Hors Classe qu'ils méritaient ! Et d'autres centaines de collègues, parfois les mêmes, qui étaient à quelques points de la "barre", et qui avaient toute chance d'être mathématiquement promus dès cette année, si le système précédent avait été maintenu, ou si une transition suffisante avait été accordée, n'ont désormais plus aucun espoir d'accéder à la Hors Classe avant leur départ à la retraite...

Comment ne pas se décourager !

Comment ne pas s'indigner devant une telle promotion au rabais !

Émilie LOUIS, Geoffroy MOREL
commissaires paritaires SNALC

Si comme le SNALC vous pensez que le mérite doit revenir à la **qualification disciplinaire**, attestée par les diplômes, les titres, les concours, la bivalence, les admissibilités, à la **transmission des connaissances** et à la **qualification professionnelle**, et non aux gesticulations pseudo-pédagogiques de l'animation et de la garderie socioculturelles, ... alors **votez SNALC aux élections du 6 décembre !**

NOS VACANCES

Toussaint 22 octobre - 3 nov

Noël 17 décembre - 3 janvier

Hiver 4 février - 20 février

Printemps 8 avril - 24 avril

Départ en vacances

le jour indiqué, après la classe

Retour de vacances

le matin du jour indiqué

sous réserve de modification(s) en rétablissement du lundi de Pentecôte !

**LA "BARRE" POUR
L'ACCÈS
A LA HORS CLASSE
CERTIFIES**

A ETE FIXEE A 185 PTS
ET COLLEUE NEE 15/07/49

MAIS, ULTIME " TOUR DE
PASSE-PASSE ",
SIX COLLEGUES AYANT MOINS
DE 185 PTS
RECEVRONT LES POINTS NECESSAI-
RES POUR PASSER CETTE BARRE ...
S'ILS ACCEPTENT DE RETARDER
LEUR RETRAITE DE 6 MOIS !

Merci de présenter un maximum de listes SNALC ou In-dépendantes pour le conseil d'administration de votre établissement (deux candidats suffisent pour pouvoir présenter une liste, et un très petit nombre de voix suffit pour avoir au moins un siège), merci d'être candidat aux élections CAPA du 6 décembre sur les listes SNALC, merci d'afficher SNALC dans votre établissement : conseils et matériel au 01.64.3720.02.

MOUVEMENT INTRA : "SATISFACTION" TRES MITIGEE !

On ne peut, hélas, se réjouir du bilan du mouvement intra académique, cette année encore, dans notre académie...

Malgré un excellent travail des personnels du rectorat, malgré le souci évident des responsables de la DPE de régler positivement un maximum de situations difficiles, et leur maîtrise incontestable des subtilités du mouvement, l'efficacité du nouveau barème et du système déconcentré

restent à démontrer !

Certes les commissions se sont bien passées, dans une bonne atmosphère, à la différence des tensions des années précédentes...

Certes tout a été régulier, même si les élus du SNALC ont dû, avec succès, faire repousser deux ou trois "intra" fautives, et n'ont pas tout à fait pu faire passer toutes leurs propositions... Mais tout était, hélas, quasi bloqué !

29 % des demandeurs n'ont obtenu *aucune mutation*, ce qui est énorme, compte tenu de la masse des collègues qui de toute façon devaient, eux, avoir un poste, donc une mutation, satisfaisante ou non.

27% seulement de ces demandeurs ont obtenu leur *premier vœu* et, inversement, **16 %** ont été mis, hélas, en *extension hors vœux*...

Jean-Claude GOUY

commissaire paritaire SNALC

TZR : DE PIRE EN PIRE...

On le sait, les Titulaires Remplaçants sont les grandes victimes des nouveautés du barème des mutations cette année : perte de la bonification supplémentaire, qui compensait pourtant légitimement les contraintes et les incertitudes des TZR, restrictions draconiennes pour obtenir les points d'APV, etc, etc...

59 % de TZR non affectés en juillet en Lettres, 59% aussi en EPS, 49 % en Histoire Géo
Et au total 695 TZR encore non affectés à deux jours de la rentrée !

Et l'affectation Intra de ces TZR, courant juillet et fin août, a été encore plus diffi-

cile : de plus en plus de TZR sur deux ou trois établissements, dans des communes non limitrophes, ou hors de leur zone...

Et **encore 43 % (!) de TZR sans affectation fin juillet,**

et des foules de jeunes collègues exiles de province toujours **sans point de chute deux jours avant la rentrée !**

UNE NOUVEAUTE : la récupération des heures sup...

Nouveauté : cet été, sans préavis, le rectorat a "récupéré" dans certaines disciplines dites "excédentaires", notamment en Lettres Modernes et en Anglais, les heures supplémentaires déclarées par les établissements, sur lesquelles les établissements, les chefs d'établissement, les collègues

comptaient, pour transformer ces heures sup en Blocs de Moyens Provisoires, et y placer un maximum de TZR !

Belle économie pour les finances publiques : pourquoi en effet payer des heures sup à certains quand d'autres n'ont pas de service complet ou pas encore d'affectation du tout...

Résultat : protestation de ceux qui à la rentrée n'ont plus, sans préavis, les heures supplémentaires promises fin juin, difficultés à faire retomber les services exactement sur 15/18 heures, et total mécontentement des chefs d'établissement obligés de refaire en catastrophe fin août les services et les emplois du temps...

Loïc VATIN

commissaire paritaire SNALC

**Pour en finir avec l'immobilisme
Pour que l'École permette à nouveau
à tous nos élèves de réussir**

SNALC

syndicat exclusivement professionnel

Tout le monde le dit ...

Défendre

Ecouter

Informer

Le SNALC le fait !

Syndicat National des Lycées et Collèges

SNALC-CSEN - 4, rue de Trévisse - 75009 PARIS - 01.47.70.00.55 - www.snalc.fr - info@snalc.fr

SNALC-CSEN

VOUS VOULEZ

**Des lycées et collèges où nous
puissions enseigner vraiment**

**Des lycées et collèges où cesse la
réunionnité stérile**

**Des professeurs respectés et
reconnus dans leurs compétences**

**Des rémunérations, des conditions
de travail, des promotions à la
hauteur de votre niveau de
formation, et conformes à votre
statut et à vos responsabilités**

**Des élèves qui ne soient plus broyés
et démotivés par l'égalitarisme**

**Une École qui mette enfin au centre
du système éducatif les savoirs, la
reconnaissance du mérite, la
reconnaissance de la discipline et de
l'effort, pour de vraies chances de
promotion sociale**

**DEFENDEZ-VOUS !
DEFENDEZ L'ECOLE**

le 6 décembre
VOTEZ SNALC-CSEN

*Ce texte vous rappelle quelque chose ? Gagné ! C'est le même qu'en 2002...
Pourquoi en changer, puisque ...RIEN, hélas, n'a changé - si ce n'est pour s'aggraver !*